

Motion adoptée par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Bordeaux dans sa séance du 7 avril 2026

CONNAISSANCE prise du projet de loi sur la « *Justice criminelle et le respect des victimes* » présenté en conseil des Ministres le 18 mars 2026 par Monsieur Gérald DARMANIN, Garde des Sceaux

VU l'avis n°26-03 du 2 avril 2026 par laquelle la Défenseure des droits estime que la procédure de jugement des crimes reconnus telle que prévue par ce projet de loi « *met à mal des principes fondamentaux de la justice pénale et risque de dégrader la qualité du service public de la justice, due à tous les usagers, qu'ils soient auteurs ou victimes* »

Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Bordeaux, réuni le 7 avril 2026 en séance extraordinaire :

DANS LA CONTINUITÉ des vœux émis par l'assemblée générale du Barreau de Bordeaux du 1^{er} avril 2026 et de la mobilisation importante du Barreau de Bordeaux,

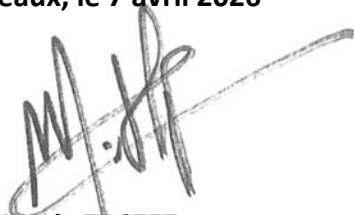
DÉCIDE, en complément des autres modalités de grève, la mise en œuvre de défenses massives dans les situations procédurales dans lesquelles le dossier ne peut pas être renvoyé sans risque pour le justiciable,

VU le courrier du Garde des Sceaux à la Présidente du Conseil National des Barreaux daté du 6 avril 2026

RAPPELLE que la Profession a été et demeure force de proposition et un interlocuteur constructif mais ne peut que demander le retrait du projet de loi sur la « *Justice criminelle et le respect des victimes* » en l'état,

APPELLE l'ensemble des consœurs et confrères à rejoindre le mouvement national du 13 avril 2026, devant le Sénat à PARIS, ainsi que sur les marches de la Cour d'Appel de BORDEAUX à 13h30.

A Bordeaux, le 7 avril 2026



Marie TASTET
Vice-Bâtonnière de l'Ordre



Stéphane GUITARD
Bâtonnier de l'Ordre